COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 7 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°140/2022

Convention avec Eco-Logic, éco-organisme agréé pour les Articles de Sport et de Loisirs (ASL)

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1er juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET

FONTAN : M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)

GORBIO : M. Paul COUFFET

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA

SAORGE : Mme Brigitte BRESC

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-140-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n° 140/2022

OBJET : Convention avec Eco-Logic, éco-organisme agréé pour les Articles de Sport et de Loisirs (ASL)

RAPPORTEUR : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président

Vu la loi du 10 février 2020 dite loi AGEC, Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire créant de nouvelles filières REP, Responsabilité Elargie du Producteur, dont la filière ASL, Articles de Sport et de Loisirs,

Considérant l'engagement de la CARF pour la meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 juin 2022,

Je vous demande de bien vouloir,

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention Eco Logic pour la filière ASL, Articles de Sport et de Loisirs, pour la période d'agrément d'Eco Logic 2022-2027

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220707-140-2022-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022